Accusé de réception en préfecture
069-200084440-20261006-2026_014-DE
Reçu le 28/10/2026

Ref : DC 2026.014

COMMUNE DE BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE VILLEFRANCHE

CANTON
DE BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS

OBJET :

Règlement Intérieur Aides et actions facultatives du CCAS

Séance du : 6 octobre 2026

Liste des délibérations affichée le : 7 octobre 2026

Date de convocation du C.C.A.S. : 30 septembre 2026

Nombre de Membres en exercice au jour de la séance : 17

Président : Monsieur Frédéric PRONCHERY.

Vice - Président : Monsieur Franck FOREST.

Secrétaire : Madame Anita POCHOLLE, Directrice du CCAS

Membres présents :

Mmes BENACEUR, BOILLEREAU, COLONGE, CROZAT, DRUGEON, -
Mrs DEROT, FOREST, GERBEAUX, LICHANI, MAHUET, TATU.

Membres excusés :

Mme DESCOMBES (a donné pouvoir à Mr TATU), LEPRETRE (a donné pouvoir à Mr LICHANI), PAYET (a donné pouvoir à Mme DRUGEON), TARCHOUNI (a donné pouvoir à Mr GERBEAUX) -
Mrs. LAGARDETTE, PRONCHERY.

Sur proposition de Monsieur Franck FOREST, Vice-Président du CCAS, qui assure la présidence de la séance, le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, **Par 13 voix Pour et 2 voix Contre** :

- **APPROUVE** le règlement intérieur relatif aux aides et actions facultatives du CCAS, tel que présenté en annexe.
- **DIT que** ce règlement peut à tout moment, faire l'objet de modifications par délibération du conseil d'administration.

Ainsi, fait et délibéré, les jour, moi et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Acte rendu exécutoire

Après envoi en Préfecture
Le : 28.10.2026

Et publication ou notification
Du : 27.10.2026

Anita POCHOLLE,
Directrice du CCAS.

Frédéric PRONCHERY,
Président du CCAS.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
BELLEVILLE EN BEAUJOLAIS